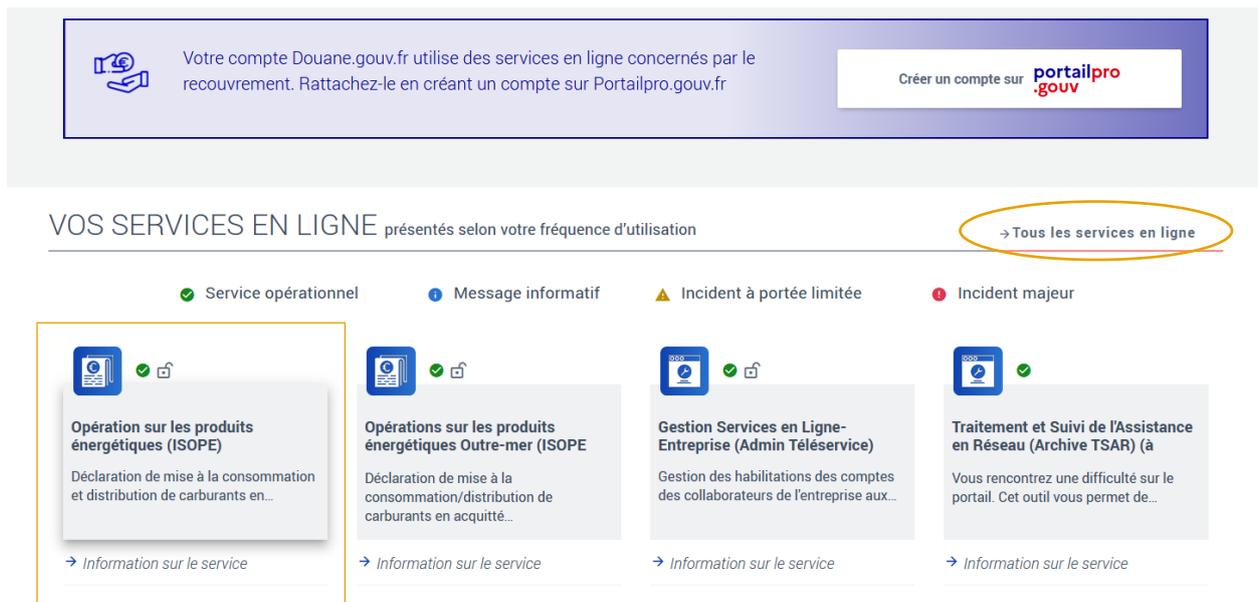


Guide utilisateur ISOPE (DISTRI GNR)

1/ Se connecter sur « [Mon Espace Personnel](#) »¹ sur Douane.gov.fr à l'aide d'un identifiant préalablement habilité à ISOPE (DISTRI GNR) via la convention d'adhésion et d'habilitation aux services en ligne : ISOPE (DISTRI GNR) et/ou télépaiement².



2/ Une fois identifié, faire défiler la page de votre tableau de bord jusqu'à « vos services en ligne ».



1 Accessible via le lien suivant : <https://connexion.douane.gov.fr/>

2 Accessible via le lien suivant : <https://www.douane.gov.fr/sites/default/files/2024-06/04/GNR-convention-adhesion-habilitation-ISOPE.pdf>

Si l'appli n'apparaît pas directement sur votre tableau de bord, vous pouvez le retrouver dans la liste de [« Tous les services en ligne »](#)³, ou bien directement sur le lien suivant : [« ISOPE »](#)⁴.

3/ Sélectionner « accéder au service en ligne » pour atteindre l'appli ISOPE (DISTRIGNR)



Vous allez être orienté sur la page d'identification d'ISOPE.

Si le bouton « demander mon habilitation » vous est proposé, à la place d'« accéder au service en ligne », la convention d'adhésion et d'habilitation services en ligne : ISOPE (DISTRIGNR) et/ou télépaiement⁵ n'est pas prise en compte pour le compte avec lequel vous êtes identifié.

3/ Sélectionner le lien RSTC correspondant au numéro d'accise attribué par la douane, sur votre convention d'adhésion et d'habilitation aux services en ligne : ISOPE (DISTRIGNR) et/ou télépaiement :

CHOISIR LE DROIT DE CONNEXION			
Etape unique			
Etape unique de sélection			
Liste des droits attribués			
Droit	Relation	Opérateur	Numéro accise
Consolidation Entreprise	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000000
Distrib	Distribution de carburants en acquitté		00000000
EA	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000W0000
EA	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000W0000
QE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000R0000
QE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000R0000
QE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000R0000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000001

Le numéro d'accise à sélectionner doit figurer dans la rubrique encadrée ci-dessous :

3 Accessible via le lien suivant : <https://douane.gouv.fr/service-en-ligne>

4 Accessible via le lien suivant : <https://douane.gouv.fr/service-en-ligne/operation-sur-les-produits-energetiques-isope>

5 Accessible via le lien suivant : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2024-06/04/GNR-convention-adhesion-habilitation-ISOPE.pdf>

Fait, en deux exemplaires, à _____ le _____

Par la signature du document, le bénéficiaire atteste avoir pris connaissance des conditions générales reprises en pages 4 et 5 de la présente convention.

Je m'engage à renouveler ma demande en cas de modification de données de la présente convention.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION SIGNATURE DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE COMPÉTENTE : N° RSTC activité « distributeur GNR » attribué : 00000001 Date de signature : Direction régionale de :	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉgal DE L'OPÉRATEUR BÉNÉFICIAIRE OU DU MANDATAIRE (signature obligatoire, à précéder de la mention « lu et approuvé »)
---	---



Seul un numéro RSTC « distributeur GNR » vous permettra d'accéder au service en ligne ISOPE (DISTR I GNR).
 À ce titre, seul ce numéro de relation figurera dans le « récapitulatif de la connexion » ; vos autres activités RSTC seront masquées (cf : mention sur la capture d'écran en 5.1/).

4/ Patienter pendant le chargement de la page.

Droit	Relation	Opérateur	Numero access
Consolidation Entreprise	Relevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers	ROUSSEL INTERNATIONAL	00000690
Distrib	Données en cours de chargement, merci de patienter.		00000395
EA	Entrepotitaire agréé / Opérateur enregistré Accises	CARFUEL	FR000004W1063
QE	Entrepotitaire agréé / Opérateur enregistré Accises	BP FRANCE	FR000123V1063
QE	Entrepotitaire agréé / Opérateur enregistré Accises	TOTALENERGIES FLUIDS	FR000000R1217
QE	Entrepotitaire agréé / Opérateur enregistré Accises	URBAINE DES PETROLES	FR000000R1226
QE	Entrepotitaire agréé / Opérateur enregistré Accises	TOTALENERGIES PROXI NORD EST	FR000000R2356
QE	Entrepotitaire agréé / Opérateur enregistré Accises	FMC AUTOMOBILES	FR000000R2461
RSTC	Relevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers	SOC FRANCAISE TRANSPORTS GONDRAND FRERES	00000005
RSTC	Relevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers	TOTALENERGIES MARKETING ANTILLES GUYANE	00000367
RSTC	Relevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers	FERROPEM	00000767
RSTC	Relevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers	ROUSSEL INTERNATIONAL	00000690
RSTC	Relevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers	AUCHAN ENERGIES	00000692

Vous accéderez ensuite à votre espace personnel pour déclarer sur ISOPE (DISTR I GNR).

5.1/ Afin de saisir une nouvelle déclaration de régularisation, sélectionner « Nouvelle Régularisation ».

ISOPE : INFORMATISATION DE LA SAISIE DES OPERATIONS PRODUITS ENERGETIQUES

ISOPE

TABLEAU DE BORD DES REGULARISATIONS

Récapitulatif de la connexion	
Relation	RSTC
N° Agrément	00000767
Activité	Distributeur GNR
ATTENTION : autres activités masquées par "Distributeur GNR"	
Activité	Importateur

Nouvelle Régularisation

Pas de PPE existante

Retour à l'écran de sélection des droits : [Retour](#)

5.2/ Sélectionner le mois concerné par la déclaration de régularisation.

NOUVELLE DÉCLARATION DE RÉGULARISATION

Informations sur la déclaration
Bureau de rattachement : Nimes bureau

Période de la déclaration

Mois	Année
07	2024

Recherche des CANAs disponibles

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12

Vos déclarations ne doivent pas être antérieures au 1er juillet 2024.

5.3/ Indiquer le volume (en hectolitres) concerné, au titre de la période de déclaration de régularisation concernée. Il s'agit du volume de GNR vendu au tarif prévu au deuxième alinéa de l'article 312-35 du code des impositions sur les biens et services, bien qu'il ait été acquis au tarif prévu par décret n° 2021-1914 du 30 décembre 2021.

Le nombre de caractères saisissable est limité à deux décimales après la virgule.

ISOPE

NOUVELLE DÉCLARATION DE RÉGULARISATION

Informations sur la déclaration
Bureau de rattachement : Nimes bureau

Période de la déclaration
Mois : 01
Année : 2024

Lignes de déclaration

Nomenclature	Nb Unité	Unité
CANA-U821	100	hl

Certificat d'exonération 272AH

Référence	Montant
	0

Retour Créer

Vous avez la possibilité de saisir la référence d'un certificat d'exonération 272 AH afin qu'il vienne s'imputer au montant de votre déclaration.



Sa référence se présente sous la forme de 5 chiffres (indiqués sur le certificat délivré par les services de la douane). Son montant est à préciser, en euros, dans la rubrique « montant ».

Le montant du certificat d'exonération 272 AH doit être inférieur au montant dû au titre de la déclaration de régularisation. Dans le cas contraire, le certificat devra être imputé en plusieurs fois, via plusieurs déclarations de régularisation.

ISOPE		
NOUVELLE DÉCLARATION DE RÉGULARISATION		
Informations sur la déclaration		
Bureau de rattachement	Nimes bureau	
Période de la déclaration		
Mois	01	
Année	2024	
Lignes de déclaration		
Nomenclature	Nb Unité	Unité
CANA-U821	100	hl
Certificat d'exonération 272AH		
Référence	Montant	
00001	100	
Retour	Créer	

Afin de valider la déclaration de régularisation, il conviendra de sélectionner « créer ».

Dans l'hypothèse où le montant du certificat d'exonération 272 AH serait supérieur au montant de la déclaration, le message d'erreur suivant s'afficherait :

ISOPE : INFORMATISATION

NOUVELLE DÉCLARATION DE RÉGULARISATION

Une erreur s'est produite

Veuillez vérifier les causes suivantes:

- Le montant du certificat 272AH (400000) doit être inférieur ou égal au total des liquidations (150)

Informations sur la déclaration

Bureau de rattachement Nimes bureau

Retour

Dans cet exemple, il ne peut pas être imputé plus de 150 euros (soit le montant total de la déclaration de régularisation) au titre du certificat d'exonération 272 AH. En effet, la déclaration de régularisation ne peut pas donner lieu à un remboursement de la douane.

Aussi, afin de modifier le montant du certificat d'exonération 272 AH, il convient de sélectionner « retour », puis d'émettre une nouvelle régularisation. Pour cela, renseigner un montant inférieur ou égal au montant total des liquidations (soit, dans le cas présent, un montant inférieur ou égal à 150 euros) dans la rubrique relative au montant du certificat d'exonération 272 AH. Le reliquat pourra ensuite être imputé sur les déclarations à venir.

5.4/ En cas de déclaration trimestrielle (soumise à autorisation des services de la douane⁶), vous devez reproduire cette démarche à trois reprises, en sélectionnant « Nouvelle Régularisation » pour chaque mois à déclarer.

ISOPE : INFORMATISATION DE LA SAISIE DES OPERATIONS PRODUITS ENERGETIQUES

ISOPE

TABLEAU DE BORD DES RÉGULARISATIONS

Récapitulatif de la connexion

Relation	RSTC
N° Agrément	00000767
Activité	Distributeur GNR

Nouvelle Régularisation 

Liste des PPE existantes

Déclaration	Période MAC	Statut	Montant (euros)	Num. Créance	Visualiser	Soumettre	CERFA	Supprimer
2024 / 15219	03/2024	Brouillon	1496					
2024 / 15218	02/2024	Brouillon	1496					
2024 / 15217	01/2024	Brouillon	1396					

Retour à l'écran de sélection des droits :

6/ Vous pouvez ensuite :

-  « visualiser » le détail de votre déclaration ;
-  la « soumettre » aux services de la douane ;
-  ou la « supprimer » en sélectionnant les pictogrammes correspondants.

La visualisation ne permet pas de modifier une déclaration. Il convient, à cette fin, de supprimer la ligne, puis d'en saisir une nouvelle.



Vous avez, par ailleurs, la possibilité de revenir à la page précédente via le bouton « retour ».

⁶ Soumise à la condition que vous les ayez informés au préalable, sous format libre, ne pas avoir livré plus de 20 000 hl de GNR l'année civile précédente.

7/ Cliquer sur « soumettre » afin que le processus de validation auprès des services de la douane puisse commencer.

ISOPE : INFORMATISATION DE LA SAISIE DES OPERATIONS PRODUITS ENERGETIQUES

ISOPE

TABLEAU DE BORD DES REGULARISATIONS

Récapitulatif de la connexion

Relation : RSTC

N° Agrément : 00000767

Activité : Distributeur GNR

Nouvelle Régularisation 

Liste des PPE existantes

Déclaration	Période MAC	Statut	Montant (euros)	Num. Créance	Visualiser	Soumettre	CERFA	Supprimer
2024 / 15219	03/2024	Soumise	1496					
2024 / 15218	02/2024	Brouillon	1496					
2024 / 15217	01/2024	Brouillon	1396					

Retour à l'écran de sélection des droits :

Une fois cette tâche effectuée, votre déclaration mensuelle sera consultable sous un format cerfa . Si vous sélectionnez ce pictogramme, une version cerfa vous sera alors adressée par courriel (à savoir, vers l'adresse e-mail rattachée au compte Douane.gouv auprès duquel vous êtes identifié).

8/ Vous pouvez suivre l'avancement du traitement de vos déclarations sous la rubrique « statut ».

ISOPE : INFORMATISATION DE LA SAISIE DES OPERATIONS PRODUITS ENERGETIQUES

ISOPE

TABLEAU DE BORD DES REGULARISATIONS

Récapitulatif de la connexion

Relation : RSTC

N° Agrément : 00000767

Activité : Distributeur GNR

Nouvelle Régularisation 

Liste des PPE existantes

Déclaration	Période MAC	Statut	Montant (euros)	Num. Créance	Visualiser	Soumettre	CERFA	Supprimer
2024 / 15224	01/2024	Brouillon	1496					
2024 / 15221	01/2024	Soumise	1167					
2024 / 15219	03/2024	Validée	1496	24TIP91326060903				
2024 / 15218	02/2024	Pré-contrôlée	1496					
2024 / 15217	01/2024	Rejetée	1396					

Plusieurs statuts sont dès lors possibles :

- « brouillon » : votre déclaration n'a pas été transmise au bureau de douane ;
- « soumis » : lorsque que votre déclaration de régularisation a été « soumise » au bureau de douane ;
- « pré-contrôlé » : lorsque le bureau de douane a validé votre déclaration ;
- « rejeté » : lorsque le bureau de douane a rejeté votre déclaration de régularisation. Un message détaillant le motif du rejet accompagne cette décision. Dès lors, vous pouvez en saisir une nouvelle, au titre de la même période déclarative ;
- « validé » : lorsque le bureau de douane et les recettes ont validé votre déclaration de régularisation.

Une fois validée, vous obtenez la déclaration suivante :

ISOPE				
VISUALISATION D'UNE DÉCLARATION DE RÉGULA				
Informations sur la déclaration				
Numéro de demande	2024 / 15219			
Numéro de déclaration	FR003120202400877			
Etat de la PPE	Validée			
Numéro SAR	24 TIP91326060903			
Bureau de rattachement	Nîmes bureau			
Période de la déclaration				
Mois	3			
Année	2024			
Lignes de déclaration				
Nomenclature	Nb Unité	Unité	Quotité	Montant
CANA-U821	100,00	hl	14,96	1 496
Montants				
Certificat 272AH	0			
Droits et taxes à payer	1496			

Vous pouvez dès lors procéder à son règlement.

9/ Pour toute question relative à la saisie de votre déclaration de régularisation, nous vous invitons à contacter le bureau de douane mentionné en entête de votre déclaration.

Cette donnée est accessible en cliquant sur « visualiser » le détail de votre déclaration. Dans l'exemple susvisé, il s'agit de Nîmes bureau.

ISOPE				
VISUALISATION D'UNE DÉCLARATION DE REGULARISATI				
Informations sur la déclaration				
Numéro de demande	2024 / 15219			
Numéro de déclaration	FR003120202400877			
Etat de la PPE	Pré-contrôlée			
Bureau de rattachement	Nîmes bureau			
Période de la déclaration				
Mois	3			
Année	2024			
Lignes de déclaration				
Nomenclature	Nb Unité	Unité	Quotité	Montant
CANA-U821	100,00	hl	14,96	1 496
Montants				
Certificat 272AH	0			
Droits et taxes à payer	1496			
<input type="button" value="Retour"/>				

Pour toute difficulté technique, nous vous invitons à faire une demande d'assistance via [l'Outil en Ligne de Gestion de l'Assistance \(OLGA\)](#)⁷.

⁷ Accessible via le lien suivant : <https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/outil-en-ligne-de-gestion-de-lassistance-olga>